



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 2 mai 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 184-1-2016** intitulé « Règlement modifiant le règlement 184 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

Ledit règlement a pour objet de modifier à 0.46 \$ par mois la taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

Prenez en outre avis que ce règlement est entré en vigueur le 30 juillet 2016 conformément à l'avis publié à la *Gazette officielle du Québec* par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **14^e jour** du mois de **septembre** de l'an **2016**.

Julie Lamarche, OMA
Greffière adjointe